



## **Maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, qualité environnementale dans le bâtiment**

### **Un centre de ressources et d'information à Lyon**

#### **Dossier de presse**

Lyon, novembre 2008

ALE de l'agglomération lyonnaise  
8, rue Béranger  
69003 Lyon  
Tel. : 04 37 48 22 42  
[www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org)

Contacts presse :

Stéphane Rouvier  
04 37 48 22 42  
[stephane.rouvier@ale-lyon.org](mailto:stephane.rouvier@ale-lyon.org)

## Sommaire

---

→ Communiqué	3
→ L'agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise	4
→ Le nouveau centre de ressources	6
→ Les conseils et services aux publics	7
→ L'accompagnement de projets innovants sur le territoire du Grand Lyon	8
→ La participation à des programmes phares	10
→ La formation à la Haute qualité environnementale	12
Annexes	
Les aides et mesures incitatives publiques	14
Quelques réponses et conseils en matière d'économies d'énergie	15
Grenelle de l'environnement : quelles propositions pour le bâtiment et l'énergie ?	16

## Communiqué de presse

---

### **L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise ouvre au public un centre d'information sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la qualité environnementale du bâtiment**

**Cette initiative s'inscrit dans un contexte de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> et répond à une forte évolution de la demande des particuliers et des professionnels en matière de conseils pour se repérer dans les solutions techniques et les dispositifs d'aides.**

Gros consommateur d'énergie (plus de 40 % de l'énergie totale consommée en France, près du quart des émissions de CO<sub>2</sub>), le bâtiment est un secteur sur lequel pèsent de forts enjeux environnementaux et économiques et constitue un des axes forts de progrès inscrits dans les propositions du Grenelle de l'environnement.

L'agence Locale de l'Energie, qui est depuis sa création en 2001 l'espace Info énergie de l'agglomération lyonnaise, souhaite avec la création d'un centre de ressources et d'information ouvert au public, aller plus loin dans la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des particuliers, du milieu professionnel et des collectivités en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables et de qualité environnementale dans le bâtiment.

#### **Des informations et des conseils objectifs face à une demande croissante**

Quel système de chauffage installer dans son logement ? Comment envisager l'énergie solaire dans son habitation ? A quelles aides a-t-on droit si on réalise des travaux d'isolation, si on change de système de chauffage, si on installe des équipements à énergies renouvelables ? Telles sont les types de questions pour lesquelles on sollicite l'ALE qui enregistre une augmentation chaque année sensible des appels et demandes de rendez-vous avec ses conseillers. De 500 contacts en 2002, les demandes de conseils et d'informations sont passées à 3 700 en 2006. Elles concernent pour 1 000 d'entre elles les professionnels, les trois quarts provenant de particuliers. Par son statut d'association, ses missions et sa connaissance du secteur énergétique, l'ALE délivre une information et des conseils dans la neutralité et l'objectivité permettant d'orienter le public face à une offre technique et un ensemble d'aides et de subventions qui se multiplient.

#### **La formation et l'expertise pour l'accompagnement de projets innovants dans l'agglomération lyonnaise**

Outre sa mission d'accueil et d'orientation, les conseillers et experts de l'ALE accompagnent les projets mettant en œuvre la qualité environnementale et l'efficacité énergétique, soit près d'une centaine de programmes en cours dans l'agglomération lyonnaise. Acteur du développement durable pour la performance énergétique et contre le réchauffement climatique, l'Agence participe également à de nombreux programmes régionaux et européens (référentiel habitat durable, 100 maisons basses énergies, Eco n'home, Concerto-Renaissance sur Lyon-Confluence, etc.) ainsi qu'à l'élaboration du Plan climat du Grand Lyon. Par ailleurs, c'est en partenariat avec l'ALE que l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL) organise depuis 2001 une formation longue sur le thème de la Haute Qualité Environnementale. Elle participe plus généralement à la formation et l'échange d'expériences des professionnels à travers des groupes de travail, conférences et ateliers thématique. Une formation qui est appelée à se développer comme l'ont souligné les travaux issus du Grenelle de l'Environnement.

L'ALE de l'agglomération lyonnaise est une association de loi 1901 créée en 2000 à l'initiative du Grand Lyon et du programme européen SAVE.

Président : Béatrice VESSILLER, vice-présidente du Grand Lyon

Directeur : Louis-Marie BLIN

Une équipe pluridisciplinaire de 11 personnes

Centre de ressources et d'information - 8, rue Béranger - 69006 Lyon

Du mardi au vendredi - de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Tel. : 04 37 48 22 42

[www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org)

# L'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise

Association de loi 1901 créée en 2000 à l'initiative du Grand Lyon et du programme européen SAVE, l'ALE de l'agglomération lyonnaise a pour objet de promouvoir, coordonner et développer des actions tendant à économiser l'énergie, utiliser des énergies renouvelables, préserver les ressources, protéger et valoriser l'environnement dans une logique de développement durable. En partenariat avec le Grand Lyon, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, elle est l'Espace Info Energie de l'agglomération lyonnaise et accueille à ce titre tous les publics.

## → Informer et sensibiliser en toute objectivité et neutralité

Son statut d'association confère à l'ALE de l'agglomération lyonnaise une neutralité indispensable à une information et sensibilisation de qualité des publics dans un contexte où la multiplication des informations et des acteurs du secteur de l'énergie et du bâtiment peut conduire à une forme de confusion.

L'évolution croissante des contacts et demandes de conseils marque la prise de conscience de la société sur les questions environnementales et les économies d'énergie, et confirme le rôle que peut jouer l'association à cet égard.

**Les appels téléphoniques et les rendez-vous avec les conseillers de l'ALE sont passés de 500 à près de 4 000 en 2008, dont 1 000 proviennent du secteur professionnel, signe d'un engouement et des préoccupations pour les questions d'énergies.**

### Les principales demandes :

- « Quel système de chauffage installer dans son logement ? »
- « Comment envisager l'énergie solaire dans son habitation ? Pour quels usages ? Eau chaude, chauffage, production d'électricité ? »
- « Comment bien isoler son logement ? »
- « A quelles aides a-t-on droit si on isole son logement, si on change de système de chauffage, si on installe des équipements à énergies renouvelables ? »
- « Quels critères respecter pour construire (ou rénover) un logement dit basse énergie, ou passif ? »
- « Comment envisager des économies d'énergie en copropriété ? »

### → Quelques tendances :

L'ALE constate que depuis 2003, les demandes s'orientent de plus en plus vers les énergies qui contribuent à lutter contre les dérèglements climatiques. Les **particuliers** souhaitent avoir des systèmes plus « propres », encouragées par les différentes subventions d'équipements qu'ils jugent chers. Les **copropriétés privées** existantes souhaitent de plus en plus engager des travaux « lourds » permettant de revoir au maximum les performances thermiques et énergétiques des bâtiments. Les bailleurs de **logements sociaux** se positionnent sur la démarche de « qualité environnementale », afin d'engendrer des réductions de charges chez leurs locataires. **Les collectivités**, conscientes de leur rôle d'exemplarité, investissent dans des programmes de construction ou de rénovation de leurs bâtiments avec pour objectif de réduire les émissions de CO2 qui y sont liés. **Les entreprises** souhaitent également agir sur leurs bâtiments, sur leurs équipements, et sur les comportements de leurs salariés quant aux consommations d'énergie. **Les étudiants**, architectes et de toutes autres filières, demandent à se former aux techniques et aux approches environnementales liées à l'énergie dans le bâtiment, les déplacements, l'information.

**Hors les murs**, l'ALE organise régulièrement des conférences, des visites de sites exemplaires, des ateliers techniques et thématiques, ou encore des expositions comme « **la maison économe** » qui aborde le thème des économies d'énergie dans l'habitat et les déplacements. Plus d'une centaine de manifestations ont été organisées en 2008.

**En milieu scolaire**, L'ALE propose un programme d'interventions pédagogiques sur les énergies dans l'agglomération lyonnaise. Ainsi depuis la création de l'ALE environ 5 000 élèves (du CM1 aux étudiants en enseignement supérieur) ont bénéficié de programmes adaptés comprenant des projections de films, des diapositives, des jeux, des enquêtes, des exposés, etc.

## → Conseiller et aider à la décision

Les conseillers et experts de l'ALE accompagnent des centaines de projets mettant en œuvre la qualité environnementale et l'efficacité énergétique. Ne se substituant en aucun cas à un bureau d'études, l'ALE propose des conseils simplifiés, premiers éléments d'aide à la décision. Pour des projets importants, elle préconise au maître d'ouvrage de faire appel à des bureaux d'étude, dont elle peut diffuser sur demande une liste.

## → Développer des projets et des stratégies d'avenir

Acteur du développement durable pour la performance énergétique et contre le réchauffement climatique, L'ALE de l'agglomération lyonnaise participe à de nombreux programmes régionaux et européens ainsi qu'à l'élaboration du Plan climat du Grand Lyon.

## → Une équipe pluridisciplinaire

**Présidente** : Béatrice Vessiller

**Directeur** : Louis-Marie Blin

- **3 chargés de projets :**

Samir Boukhalifa, ingénieur (énergies renouvelables)

Julien Fontaine, architecte (HQE et maîtrise de la demande d'énergie)

Sylvain Godinot, ingénieur (Plan climat du Grand Lyon)

- **5 chargés de missions :**

Sylvain Chirat (animations)

Christel Landez (qualité environnementale)

Aude Lenoir (habitat et énergies renouvelables)

Stéphane Rouvier (communication)

Aurélie Pelade (habitat et énergies renouvelables)

- **Accueil et administratif :**

Véronique Besnard (assistante direction, administration)

Lucie Painteau (secrétariat, accueil)

## → L'ALE est membre de réseaux nationaux et régionaux

- Le Réseau national des Espaces Info Energie mis en place par l'ADEME
- FLAME (Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Energie)
- IERA, le réseau Rhône-Alpes des 11 espaces Info Energie
- VAD (Ville et Aménagement Durable), professionnels de la HQE sur la région Rhône-Alpes

## → Partenaires principaux à l'initiative de la création de l'agence

- L'Europe
- La Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon)
- Le Conseil Régional Rhône-Alpes
- Le Conseil Général du Rhône
- La Ville de Lyon
- L'ADEME
- Le Sigerly (syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité de la région lyonnaise)
- Le Syder (syndicat départemental d'électricité du Rhône).

## → Partenaires adhérents de l'agence

ABC HLM, BTP Rhône, Dalkia, Conseil général du Rhône, EDF. Gaz de France, HESPUL, Oïkos, INSA de Lyon, PACT du Rhône, Rhônalpénergie-Environnement, Sigerly, Sytral, UDAF du Rhône, UFC Que Choisir, UNPI, Ville et Aménagement Durable.

Les partenariats portent sur la veille technologique et réglementaire, le suivi de projets, l'accompagnement technique, l'aide à la mise en place de stratégies et de politiques énergétiques, les opérations de sensibilisation et d'information.

## Le nouveau centre de ressources et d'information

---

Inauguré en décembre 2007, le centre de ressources de l'ALE est un lieu d'échanges et d'informations sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la qualité environnementale dans le bâtiment. Ce centre est une première du genre au sein du réseau des agences locales de l'énergie.

### → Un accueil et des conseils sur rendez-vous

L'équipe pluridisciplinaire comprend :

- **un animateur** chargé de la veille documentaire sur les ouvrages, revues et agendas des manifestations autour des énergies renouvelables
- **un conseiller en architecture** de qualité environnementale qui renseigne les acteurs de la construction et toute personne cherchant à intégrer des énergies renouvelables et à améliorer les performances thermiques dans un projet de construction ou de rénovation de bâtiments
- **des chargés de mission**, qui renseignent les particuliers, entreprises et les élus ou représentants de collectivités sur l'ensemble des sujets liés à l'énergie

### → Une documentation en consultation

- **La presse spécialisée** : tous les titres consacrés aux énergies renouvelables, les principaux bulletins et revues thématiques.
- **L'annuaire d'Observ'ER** ainsi que des annuaires professionnels thématiques.
- **Une documentation professionnelle** : comme la plupart des acteurs des énergies renouvelables et de la qualité environnementale des bâtiments, les principaux fabricants confient à l'ALE le soin de diffuser leur documentation.
- **Des brochures commerciales et institutionnelles** pour en savoir davantage sur les coûts et les aides financières dont peut bénéficier un projet.

### → Une bibliothèque pour les recherches spécialisées

Elle comprend plus de 700 ouvrages (livres, rapports d'activités, actes de colloques, thèses et mémoires d'études, annuaires, etc.), 14 collections de périodiques, des CD-Rom et une revue de presse.

### → Un accès internet et au serveur documentaire de l'ALE

L'ALE met à disposition une borne informatique pour les recherches sur l'énergie avec une sélection de liens spécialisés dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ainsi qu'un accès à de nombreux documents informatisés (listes de professionnels, aides et subventions des collectivités, dossiers techniques, fiches de sites, textes de lois...).

[www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org) : une « mine » d'informations avec des documents téléchargeables ainsi que des pages dédiées à l'information sur les différents systèmes économes en énergie et/ou utilisant les énergies renouvelables, depuis lesquelles l'utilisateur a accès à un formulaire de demande de renseignements.

### → Des formations et ateliers techniques ciblés

L'ALE organise ou participe à de nombreux ateliers thématiques et conférences. Dans le cadre de la formation et de l'échange de bonnes pratiques, elle anime des groupes de travail de professionnels.

Centre de ressources de l'ALE de l'agglomération lyonnaise  
8 rue Béranger – 69003 Lyon  
**Ouvert du mardi au vendredi**  
de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

# Les conseils et services aux publics

---

**Espace Info Energie de l'agglomération lyonnaise, l'Agence Locale de l'Energie est à ce titre au service de tous les publics pour toute question relative à l'énergie.**

## → Particuliers

Projet de construction ou de rénovation, isolation de la maison, équipement d'un mode de chauffage ou d'appareils électroménagers économes en énergie, informations sur les énergies renouvelables : les conseillers énergie de l'ALE orientent gratuitement pour aider à l'élaboration de votre projet, et délivrent une information neutre et indépendante de tout fournisseur d'énergie.

## → Collectivités locales

En menant des actions ciblées d'économies d'énergie, une collectivité peut faire baisser ses consommations d'eau et d'énergie d'au moins 15 %. L'ALE informe et conseille sur les outils et les aides existants en matière d'efficacité énergétique dans les communes. En appui aux maîtres d'ouvrage, l'ALE assure un accompagnement en amont des projets, jusqu'au suivi des performances énergétiques des réalisations.

## → Bailleurs sociaux

Certains projets comme l'eau chaude solaire collective permettent de réduire les charges des locataires de logements sociaux. L'ALE intervient auprès des offices HLM et de l'OPAC dans des projets d'efficacité énergétique et la sensibilisation des locataires au bon usage des équipements et aux économies d'énergie. L'Agence est également partie prenante des questions relevant de l'énergie et de la précarité en lien avec les différents partenaires du secteur social.

## → Professionnels du bâtiment

En raison de l'accroissement du parc immobilier et de la place toujours plus grande des équipements consommateurs d'électricité dans les secteurs résidentiel et tertiaire la réduction de la consommation énergétique des bâtiments est un véritable défi (plus de 40 % de la consommation française, près du quart des émissions de gaz à effet de serre). Forte de relations durables avec le monde professionnel du bâtiment, l'ALE participe à l'élaboration de projet et intervient comme interlocuteur privilégié en matière de qualité environnementale des bâtiments, d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'énergies renouvelables.

## → Copropriétés

Lorsque la copropriété est majoritairement décidée à engager des travaux d'amélioration énergétique sur son bâtiment, l'ALE peut l'aider à la réalisation d'un cahier des charges, la diriger vers les bureaux d'études et autres professionnels du bâtiment compétents et l'aider à monter les dossiers de demandes de subvention. De plus, pour aller plus loin dans les pistes de gisement d'économie, l'ALE anime un groupe de travail composé d'une quinzaine d'acteurs (résidents, propriétaires, copropriétaires, locataires, régies d'immeubles, gestionnaires, syndicats, bureaux d'études) nommé REG : le réseau des Résidences Economes en énergie du Grand Lyon.

## → Entreprises

Dans le tertiaire, le chauffage, la climatisation et la ventilation représentent entre 50 % et 80 % de la facture d'électricité de l'entreprise. Il existe de nombreuses alternatives à la climatisation pour rafraîchir efficacement des locaux et, d'une façon générale, en hiver, comme en été, une utilisation rationnelle de l'énergie permet, à confort égal, de faire d'importantes économies. L'ALE intervient auprès des entreprises (PME PMI, artisans, etc.) pour l'information sur les énergies renouvelables, les économies d'énergie et la mise en place de projets.

# L'accompagnement de projets innovants sur le territoire du Grand Lyon

Depuis 2000, l'ALE de l'agglomération lyonnaise a accompagné et/ou suivi quelque 200 projets menés par les communes du Grand Lyon en matière d'efficacité énergétique et de qualité environnementale. *Quelques exemples de la centaine de projets suivis ou en cours.*

## → Bâtiments à qualité environnementale

- **Fontaines Saint-Martin, « cœur de village »** : pour cette opération de qualité environnementale comprenant un complexe crèche, garderie, restaurant scolaire, salle de conférence, et l'aménagement d'une ferme pédagogique et de son moulin, la commune a eu recours à des matériaux sains, aux énergies renouvelables (bois et solaire) et à des équipements performants (éclairage et ventilation économes). Grâce à l'isolation, aux économies sur les consommations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'eau potable, le gain environnemental est estimé à 164 tonnes par an de CO<sub>2</sub>.
- **Tour de Salvagny, école primaire** : pour la rénovation et l'extension de l'école, la commune a opté pour une structure à ossature en bois avec isolation renforcée, un système de récupération des eaux de pluie, une orientation des bâtiments à des fins acoustiques, un éclairage naturel des salles de classes et de la cour, des brise-soleil, des équipements énergétiques performants, des capteurs photovoltaïques...

## → Solaire thermique

- **Villeurbanne, centre nautique Gagnaire** : la ville de Villeurbanne a décidé en 2004 de réaliser des travaux d'isolation de la toiture du centre nautique et des travaux sur la chaufferie. Pour aller plus loin, une réflexion a été menée avec l'ALE et un bureau d'études pour « solariser » la piscine. La moitié de la toiture du bassin olympique a été équipée de capteurs solaires qui permettent de préchauffer l'eau des bassins extérieurs et intérieurs. Cette installation est l'une des plus importantes à ce jour en France. L'économie sur la facture énergétique est estimée à 12 000 euros par an

## → Energie bois

- **Saint-Fons, résidence Dussurgey** : le groupe ALLIADE construit actuellement une nouvelle chaufferie bois dans le quartier de l'Arsenal à Saint-Fons pour chauffer les 426 logements sociaux de la résidence Dussurgey (1972). Ce nouveau système de production de chaleur (1,3 MW avec appoint gaz) permettra d'économiser le rejet de près de 900 tonnes de CO<sub>2</sub> par an (l'équivalent d'un parc d'environ 300 voitures) et aura un effet très positif sur les charges des locataires (coût d'énergie stabilisé dans le temps et 25 % d'économie des charges de chauffage).

## → Photovoltaïque

- **Lyon Vaise, parc relais 2** : le Sytral s'est engagé résolument dans le développement de l'énergie solaire à l'occasion de la création de son second parc relais de Vaise de 780 places de stationnement. Une grande centrale photovoltaïque (1 200 m<sup>2</sup> de panneaux) produit de l'énergie verte (150 MWh) tout en étant bien intégrée au bâti.

### Quelques projets en cours...

- des projets en Utilisation Rationnelle de l'Energie, dont la Médiathèque de Dardilly, la copropriété des «Grandes Terres des Vignes» à Vénissieux, l'audit énergétique global sur les bâtiments de la commune de Villeurbanne...
- des projets en énergie bois, dont les bâtiments communaux à Poleymieux-au-Mont d'Or, des serres horticoles à Saint-Genis Laval, 132 logements sociaux à Fontaines-sur-Saône...
- des projets en solaire (thermique ou photovoltaïque), dont les logements sociaux quartier La Darnaise à Vénissieux, la cuisine centrale de Meyzieu, la piscine de Vaise, le centre nautique Etienne Gagnaire à Villeurbanne...

## Participation à des programmes « phares »

---

L'ALE de l'agglomération lyonnaise figure parmi les acteurs de grands programmes menés l'initiative du Grand Lyon, de la région Rhône-Alpes et de l'Union européenne sur le territoire de l'agglomération lyonnaise en faveur de l'environnement et de l'efficacité énergétique.

### → Grand Lyon

#### **Le référentiel « habitat durable » : 3 100 logements concernés**

En 2004, le Grand Lyon et l'ADEME ont chargé l'ALE d'élaborer cet outil, dont le principal objectif est d'amener l'ensemble des acteurs de la construction intervenant sur la communauté d'agglomération (maîtres d'ouvrages, concepteurs, entreprises...) à mettre en œuvre dès la conception les mesures pour un habitat respectueux de l'environnement :

- limitation des émissions de gaz à effet de serre
- diminution de la consommation d'énergie et d'eau
- utilisation des énergies renouvelables
- diminution des coûts d'utilisation des logements
- promotion d'une conception environnementale des bâtiments sur un plan architectural, fonctionnel, technique et économique, afin de générer une valeur d'usage accrue, limiter les impacts sur l'environnement et assurer une gestion économe dans la durée.

Ce référentiel est aujourd'hui disponible dans sa seconde version, "millésime 2006".

#### **Le référentiel pour les bâtiments de bureaux : près de 100 000 m<sup>2</sup> de tertiaire**

Au même titre que le référentiel pour l'habitat, ce document permet d'étendre cette démarche environnementale à la construction de bâtiments utilisés à des usages tertiaires. Il est actuellement disponible dans sa version 2006.

#### **Le Plan Climat**

L'ALE participe à l'élaboration du Plan climat du Grand Lyon qui a inscrit en 2005 la lutte contre l'effet de serre comme l'un des cinq axes stratégiques du plan d'action de son Agenda 21. Le plan Climat vise à mettre en cohérence les actions menées par ses services du Grand Lyon et ses partenaires sous l'angle de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les acteurs du Plan Climat interviennent sur les trois phases : état des lieux et diagnostics, plan d'actions et concrétisation des actions retenues.

Début 2007, le Grand Lyon a créé un groupe technique du Plan climat, dans lequel participe l'ALE, qui a pour mission de proposer des pistes de méthodologie et des plans d'actions au comité politique issu de celui de l'Agenda 21. Chaque année, le Grand Lyon organise en partenariat avec l'ALE un forum Plan Climat afin de réunir les acteurs et de faire le point sur l'avancement des actions entreprises. En 2008, un plan d'actions portera sur certaines propositions.

### → Région Rhône-Alpes

#### **100 maisons basse énergie (2006-2008)**

La Région Rhône-Alpes a lancé, fin septembre, un appel à projets qui s'adresse aux particuliers et qui vise à générer la construction ou la rénovation de 100 logements individuels répondant à des critères techniques très ambitieux favorisant les économies d'énergie (règles de l'architecture climatique, niveau d'isolation, système de renouvellement d'air, performance des équipements...). L'objectif est de se situer 50% au-dessous des normes réglementaires en vigueur, pour la consommation énergétique (eau chaude et chauffage), avec 50 kWh/m<sup>2</sup> pour le neuf et 60 kWh/m<sup>2</sup> pour l'habitat ancien. Les projets sélectionnés bénéficieront d'une prime de 3 000 euros pour les logements neufs et 5 000 euros pour les logements anciens. Devant ce pari ambitieux, le réseau Info-Energie Rhône-Alpes (IERA), composé de onze structures en lien permanent avec le grand public sur les questions de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, est chargé d'accompagner l'émergence des projets et de recueillir le retour d'expérience des réalisations. Parmi ces 11 structures, l'ALE du Grand Lyon, en charge de la coordination régionale, apporte un accompagnement technique et une aide au montage de dossier de candidature.

## → Programmes européens

### **Eco n'Home (2006-2008) : 100 familles sur le Grand Lyon**

Financé par la Commission européenne, ce projet vise à réduire la consommation d'énergie domestique, à travers l'accompagnement de 1 000 familles candidates en Europe dans une démarche de réduction de leurs consommations d'énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre. Développé dans 6 pays de l'UE, il est porté en France par la Fédération des agences locales de l'énergie (FLAME). L'ALE est chargée d'encadrer les 100 familles retenues sur l'agglomération lyonnaise.

Dès le début de l'été 2006, les familles volontaires ont bénéficié d'un diagnostic préalable, d'un accompagnement technique durant 1 an 1/2 environ et d'une évaluation des résultats obtenus à la fin de cette période. Les consommations liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, à l'électricité et au transport sont prises en compte. Les 100 ménages "diagnostiqués" dans l'agglomération lyonnaise occupent leur logement depuis plus d'un an et n'ont pas de projets de déménagement dans les trois années à venir.

### **Concerto-Renaissance (2005-2009) : Lyon-Confluence**

Concerto est un programme ambitieux, lancé en 2003 par la Direction Transport et Énergie de la Commission européenne, qui concerne le teste de projets de performance énergétique dans le bâtiment sur différentes zones de l'Union européenne. Au terme d'un appel à projets européen, 9 projets ont été retenus et font l'objet d'un cofinancement dont celui du Grand Lyon. Concerto-Renaissance s'applique à l'amélioration de la démarche développement durable du programme de base de l'opération Lyon-Confluence. **L'objectif est limiter les consommations énergétiques de 750 logements et 25 000 m<sup>2</sup> de tertiaire et d'avoir recours à 80 % aux énergies renouvelables** (chaufferie bois, eau chaude solaire, photovoltaïque). Dans ce cadre, l'ALE assiste les équipes retenues sur les questions relatives à la mise en place de nouvelles solutions techniques, à la gestion future pour l'optimisation des performances énergétiques et à la préparation de l'arrivée des habitants. D'autres projets sont menés en parallèle avec la ville de Saragosse qui est associée au projet.

### **Promotion 3<sup>E</sup> (2009 – 2011) : accompagner les commerces pour promouvoir les appareils électrodomestiques les plus efficaces en énergie**

Le poste de consommation d'électricité spécifique (hors chauffage, cuisson et eau chaude) représente environ 12% des consommations d'énergie du logement, et plus dans les logements récents qui sont mieux isolés. C'est le poste où le kWh est le plus cher et où les investissements sont les plus rapidement amortissables, pour les locataires comme pour les propriétaires.

Il constitue donc une priorité économique pour les pouvoirs publics : la suppression des lampes à incandescence dès 2010 figure ainsi dans les engagements du Grenelle, la directive éco conception qui définit des exigences de rendement pour les appareils consommateurs d'énergie est en révision à l'Europe...

Pour faciliter un choix éclairé du consommateur dans ce contexte changeant, il faut avant tout que son vendeur puisse lui fournir une information pointue, et soit capable de justifier le fréquent surcoût à l'achat des appareils les plus efficaces. C'est le but du programme Promotion 3E (Promotion of Energy Efficient appliances in Europe), financé par la DG Transport Energie de la Commission Européenne à travers le dispositif Energie Intelligente pour l'Europe. Il réunit une équipe de 12 partenaires dans 8 pays, sous la coordination de l'Ecole Supérieure de Technologie de Setubal, au Portugal. D'un budget de l'ordre d'un million d'Euros sur 3 ans, il mettra en place une offre de formation auprès des vendeurs d'équipements électriques, dans l'objectif d'augmenter les parts de marché des appareils classe A, A+ et A++.

Une labellisation des enseignes formées permettra au consommateur de repérer les magasins les plus aptes à le conseiller.

La première étape, qui démarre fin 2008, consiste à analyser les motivations de l'acheteur par une enquête quantitative, afin de construire une formation la plus efficace possible. L'ALE se rapprochera prochainement des grandes enseignes et fédérations professionnelles pour évoquer les partenariats envisageables.

# Formation à la Haute Qualité Environnementale

---

**L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) organise en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie de Lyon, depuis 2001, une formation longue sur le thème de la Haute qualité environnementale. Cette formation s'adresse aux architectes, ingénieurs ou équivalents, ayant si possible acquis une première expérience en architecture et conception environnementale. La formation constitue précisément un des points essentiels des travaux issus du Grenelle de l'Environnement.**

L'ALE s'est impliquée fortement, dès 2001, dans la mise en place de cette formation à l'époque peu répandue, dans un souci de former les professionnels face aux demandes croissantes des maîtres d'ouvrage en matière de projets HQE. Elle a rencontré immédiatement un très vif succès auprès des professionnels : à ce jour ce sont près de 150 personnes formées par l'ENSAL qui sont devenues des acteurs de la démarche HQE dans leur pratique professionnelle quotidienne.

L'ALE apporte son expertise et son savoir-faire à l'ENSAL, assurant en lien direct avec la direction de l'école et le personnel du 3<sup>e</sup> cycle, dans un esprit de coordination générale, la gestion pédagogique et financière de la formation, et secondée au niveau du groupe des stagiaires par un moniteur HQE qui assure l'organisation pratique des sessions.

## → Contenu

L'intervention de nombreux spécialistes français et européens permet une approche approfondie des thèmes liés à la protection de l'environnement : la gestion de l'énergie, les matériaux et systèmes constructifs, les ambiances intérieures, la gestion de l'eau, la santé dans le bâtiment, la programmation HQE, la gestion patrimoniale, l'évaluation de la HQE. Outre une présentation sous forme de cours, cette formation propose une approche très concrète de la démarche HQE par le biais d'exercices suivis sur plusieurs sessions et dirigés par les intervenants, par les visites de bâtiments exemplaires (deux voyages d'études en Espagne puis en Suisse, Allemagne et Autriche) et par le travail sur les mémoires élaborés en fin de formation.

## → Débouchés et validation

Cette formation permet aux maîtres d'œuvre de répondre de façon appropriée à la commande publique et privée référencée HQE. Un diplôme en architecture et ingénierie à haute qualité environnementale est attribué à l'issue du stage par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.

- Lieu : Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL)
- Durée : 10 mois (8 sessions de 3 jours et 2 voyages de 5 jours), soit 35 jours ou 280 heures
- Inscriptions : octobre à décembre
- Renseignements :
  - ENSAL, bureau de la formation continue et des professions, Tél. 04 78 79 50 87
  - Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise : Julien Fontaine

L'ALE assure également le lien avec les autres institutions régionales fortement impliquées dans le développement de la démarche HQE et soucieuses de la qualité de formation des professionnels de la maîtrise d'œuvre dont le pôle de compétence régionale.

## Annexes

---

## Les aides financières et mesures incitatives publiques

---

**Collectivités, entreprises et particuliers peuvent bénéficier de différentes subventions et mesures fiscales pour l'installation d'équipements de production utilisant une source d'énergie renouvelable. Les conseillers et le site internet de l'ALE orientent les publics vers les dispositifs existants et les démarchés à entreprendre.**

### → Les subventions de la région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes a signé, le 7 décembre 2006 la déclaration des régions européennes pour l'efficacité énergétique et le développement des sources d'énergie renouvelable. Lors de sa dernière commission permanente, le Conseil Régional a voté 21,3 millions d'euros pour aider les installations utilisant les énergies renouvelables. Près de 8 M€ ont été alloués aux équipements collectifs comme les chaufferies au bois et quelque 9 millions d'euros sont allés aux équipements individuels. Depuis 2000, la Région a ainsi subventionné 9 000 chauffe-eau solaires, 1 000 systèmes solaires combinés, 2 700 chaudières à bois et 1 000 toits photovoltaïques.

Dans le secteur collectif et professionnel, la Région aide les bailleurs publics et privés, les maîtres d'ouvrage du secteur collectif privé et les collectivités publiques à intégrer de manière optimale la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Les subventions, selon les secteurs, peuvent porter sur les études d'aide à la décision (de 50 à 70 %), sur les dépenses de réalisation (de 10 à 30 % de l'investissement hors taxe, avec un plafond des subventions).

#### **Pour les particuliers :**

- Les particuliers peuvent bénéficier d'aides régionales pour l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (**Centrale solaire photovoltaïque** raccordée au réseau, chauffe-eau solaire individuel, système de chauffage solaire, **Chaudière individuelle automatique au bois...**).

Les démarches de demande de subventions doivent être effectuées avant l'engagement des travaux.

**En savoir plus :** Espace Info Energie de l'ALE

### → Les aides du Département du Rhône

Le Département du Rhône soutient tout particulier qui souhaite équiper sa résidence principale existante d'installations utilisant une source d'énergie renouvelable suivantes : **Centrale solaire photovoltaïque** raccordée au réseau public d'électricité, **Chauffe-eau solaire**, **Chaudière automatique au bois** granulé ou déchiqueté et chaudière bois à hydro-accumulation.

Ces aides sont allouées lors du remplacement d'une installation traditionnelle ou en complément de l'installation existante, hors construction neuve. Une attention particulière est portée sur l'intégration des projets en termes d'environnement, d'architecture et d'urbanisme, et en rapport avec des besoins énergétiques maîtrisés.

**En savoir plus :** Espace Info Energie de l'ALE et Maisons du Rhône ([www.rhone.fr](http://www.rhone.fr))

### → Les aides des communes et communautés de communes

Certaines communes et communautés de communes (comme Dardilly et Feyzin dans l'agglomération lyonnaise) en soutien au développement des énergies renouvelables accordent des aides financières venant s'ajouter aux subventions publiques. Avant d'entreprendre toute démarche, se renseigner auprès des services de sa commune.

## → Les primes développement durable de l'ANAH (habitat social)

L'Agence nationale de l'habitat accorde des primes pour financer des investissements favorisant le développement durable dans le domaine de l'habitat social : fenêtres à isolation renforcée, chaudières à condensation et à bois, chauffe-eau solaire, PAC, systèmes solaires combinés...

En savoir plus :  
[www.anah.fr](http://www.anah.fr)

## → Les mesures fiscales

### Le crédit d'impôt de L'Etat

Pour les travaux d'isolation et différents équipements énergétiques de la résidence principale, le crédit impôt a été porté avec la loi de finances 2006 à 10 % supplémentaires, soit 50 % de la somme investie venant désormais en déduction fiscale (Ex : pour un chauffe-eau solaire dont l'achat, hors installation, a coûté 2 000 euros, 1 000 euros comptent en crédit impôt).

Le crédit d'impôt porte sur le prix des équipements des matériaux hors main d'œuvre. L'installation doit être fournie et réalisée par une entreprise et assortie d'une facture. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8 000 euros pour une personne seule, et 16 000 pour un couple sans enfant.

Equipements concernés :

- Installations de production utilisant une d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque, etc.) et pompe à chaleur
- Matériaux d'isolation (parois opaques, vitrées, doubles fenêtres, etc.)
- Appareils de régulation du chauffage et de programmation des équipements de chauffage

### Taux réduit de TVA (5,5 %)

La TVA à 5,5 % s'applique aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien dans l'habitat principal ou secondaire, réalisés jusqu'au 31/12/2009, par des professionnels.

En savoir plus

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) rubrique Espace PARTICULIERS - Agir – les aides financières  
Mesures fiscales : centre d'appels "Impôt Service" du Ministère de l'Economie au 0 810 467 687

## Quelques réponses et conseils pratiques

---

### → Quelle est la différence entre le solaire thermique et le solaire photovoltaïque ?

L'énergie solaire thermique est utilisée pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire. L'énergie photovoltaïque permet de produire de l'électricité pour l'éclairage, l'électroménager... Une centrale photovoltaïque peut être raccordée au réseau d'électricité. Le distributeur achète l'énergie produite à un tarif fixé par l'Etat.

### → Peut-on se chauffer avec le soleil à Lyon ?

Oui, à condition que le logement bénéficie d'une très bonne isolation, et le solaire ne couvre pas tous les besoins en hiver sur le secteur. Les capteurs apportent entre 30 et 60 % de l'énergie nécessaire pour le chauffage et l'eau chaude.

### → Si on chauffe au bois, ne détruit-on pas la forêt ?

Non, au contraire, on participe à l'entretien des forêts. En France et en Europe en général, la forêt progresse plus vite qu'on ne l'utilise. Il est important de privilégier du matériel ayant une bonne combustion et un bon rendement.

### → Qu'est-ce qu'un habitat bioclimatique ?

Il ne s'agit pas d'une technique révolutionnaire mais plutôt du bon sens tenant compte de l'environnement extérieur (relief, climat, exposition) avant de concevoir une construction : se protéger du soleil l'été et profiter de son apport l'hiver, disposer au maximum au sud les pièces à vivre, choisir des matériaux performants avec une bonne inertie, préférer des vitrages super isolants, etc.

### → Qu'est-ce que la HQE pour un bâtiment ?

Il s'agit de minimiser l'impact environnemental d'un bâtiment pendant toute sa durée de vie, avec quatre grands objectifs (l'éco-construction, l'éco-gestion, le confort et la santé de l'homme) déclinés en 14 cibles distinctes. Il faut s'entourer de professionnels ayant la compétence HQE pour mener à bien cette démarche.

### → Comment faire des économies d'éclairage ?

En évitant les lampes halogènes qui consomment autant qu'un petit radiateur électrique, en éteignant à la sortie d'une pièce, en utilisant des ampoules basse-consommation qui consomment 5 fois moins qu'une ampoule à incandescence et durent 8 fois plus longtemps.

### → Quels sont les bons gestes pour économiser le chauffage ?

Dans une pièce à vivre, 19°C suffisent. En cas d'absence prolongée, baisser le chauffage de 4°C revient à 30 % d'économie. Penser à fermer les volets la nuit. Pour aérer une pièce, 5 minutes suffisent. Enfin, en entretenant la chaudière, elle consommera moins, soit au moins 10 % d'économie sur la facture.

# Grenelle de l'environnement : quelles propositions pour le bâtiment et d'énergie ?

---

Lancé le 6 juillet 2007, le Grenelle de l'Environnement a mobilisé jusqu'en septembre 300 représentant l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés constitués en 6 groupes de travail. Quatre tables rondes finales (24-25 octobre) ont permis de dégager les grands axes d'action. Le président de la République a clos le Grenelle par un discours de restitution. Son arbitrage, initialement prévu le 15 décembre, a été reporté en janvier 2008.

## → Le bâtiment : accélération sur le neuf à énergie passive ou positive et grand chantier sur la rénovation

A partir de 2010, tous les bâtiments neufs construits en France devront répondre aux normes dites de basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>/an). Dès 2020, tous les bâtiments neufs seront à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produiront davantage d'énergie qu'ils n'en consomment. Cela suppose un travail de formation considérable pour les entreprises et la main d'œuvre nécessaires.

Pour les logements et les bâtiments anciens, l'Etat s'engage à effectuer une rénovation thermique dans les cinq ans, à un rythme de 400 000 logements par an, soit le double d'aujourd'hui. Ce programme commencera par les 800 000 logements HLM aujourd'hui dégradés.

## → L'énergie : taxe carbone, développement des énergies renouvelables

La création d'une contribution climat-énergie (ou taxe carbone), basée sur la consommation en énergie des biens et des services, est à l'étude.

A partir de 2010, les lampes à incandescence seront interdites. Les appareils les plus consommateurs (ménagers, Hi fi, etc.), qui sont à l'origine de l'explosion du budget des ménages, pourront être interdits dès lors qu'il existe une alternative à un prix raisonnable.

Le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre afin de dépasser 20 % de la consommation d'énergie d'ici à 2020.